

COMMUNE DE MARGENCY (Val d'Oise)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

« Pour les collectivités territoriales, l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 a généralisé le CFU, Compte Financier Unique, qui est une évolution du processus comptable qui fusionne le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG) pour offrir une vision plus claire et simplifiée des finances de la collectivité. Ce CFU se substitue au CA et au CG. »

Si les années précédentes, la note de présentation présentait uniquement les éléments du compte administratif et du budget primitif à partir de cette année, la présente note se base sur le CFU et le budget primitif.

Le CFU reprend les principales fonctions du compte administratif mais avec des améliorations notables en matière **de clarté, de fiabilité et de simplification**. Il est donc :

- **Toujours un bilan financier** : il **présente l'exécution budgétaire** compare les prévisions budgétaires inscrites au budget et les réalisations effectives et met en évidence les résultats comptables de l'exercice, en dépenses et en recettes, avec les sections de fonctionnement et d'investissement.
- **Une vision consolidée** : il fusionne le Compte Administratif et le Compte de Gestion, ce qui évite toute divergence entre les chiffres de l'ordonnateur et ceux du comptable.
- **Une meilleure fiabilité** : en intégrant directement les écritures du comptable public, il garantit que les chiffres sont validés et incontestables.
- **Un document unique pour le conseil municipal** : contrairement à l'ancien système où les élus devaient adopter séparément le compte administratif et comparer avec le compte de gestion, le CFU remplace ses deux documents et simplifie la prise de décision.
- **Une structure similaire** : comme le compte administratif, le CFU comporte **deux grandes sections** :
 - **La section de fonctionnement** : dépenses et recettes courantes de la commune.
 - **La section d'investissement** : opérations patrimoniales non courantes et projets.

Le CFU remplit les mêmes fonctions que le compte administratif mais avec une approche modernisée :

-**Plus simple** : un seul document au lieu de deux

-**Plus fiable** : intègre directement les écritures du comptable public

-**Plus lisible** : facilite la compréhension des finances par les élus et les citoyens

Il permet une gestion plus transparente et efficace des finances locales

La municipalité a fait le choix d'une ville dynamique et responsable. Elle maintient un niveau d'investissement soutenu tout en améliorant la qualité des services rendus à la population, soutien et renforcement de la cohésion sociale.

Malgré un cadre budgétaire contraint la municipalité poursuit la mise en œuvre des projets structurants engagés. Elle veille à adapter l'offre de services publics aux besoins des habitants.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Résultat de fonctionnement pour l'année 2025

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés n-1		1 053 822,80 €
Opération de clôture	3 339 008,79 €	3 342 218,92 €
TOTAUX	3 339 008,79 €	4 396 041,72 €
Résultat de clôture		1 057 032, 93 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, Constatant l'excédent de fonctionnement de 1 057 032, 93 € (Un million cinquante-sept mille trente-deux euros et quatre-vingt-treize centimes).

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) pour 1 057 032.93 euros (Un million cinquante-sept mille trente-deux euros et quatre-vingt-treize centimes).

B) Analyse

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20260403-NOTEBREVE2026-AU
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Le budget 2026 a été voté le 2 avril 2026 par le conseil municipal après l'approbation du Compte Financier Unique. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
PARTIE DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits proposés
011	Charges à caractère général	1 735 429,00
012	Charges de personnel et assimilées	1 797 500,00
014	Atténuation de produits	148 000,00
65	Autres charges de gestion courante	202 470,79
66	Charges financières	64 000,00
67	Charges spécifiques	3 800,00
68	Dot aux provisions	0,00
042	Op d'ordre transfert entre sections	9 236,31
023	Virement à la section d'investissement	509 879,87
TOTAL		4 470 315,97
PARTIE RECETTES		
70	Produits services domaines et ventes diverses	308 069,04
731	Fiscalité Locale	2 383 128,00
74	Dotations et participations	560 528,00
75	Autres produits de gestion courante	149 758,00
013	Atténuation de charges	11 200,00
76	Produits financiers (sf ICNE 762)	0,00
77	Produits spécifiques	600,00
78	Reprises amort, dépréciations, prov	
73	Impôts et taxes	
2	Résultat reporté	1 057 032,93
TOTAL		4 470 315,97

1/ Les dépenses de fonctionnement :

Sur la section de fonctionnement, notre ambition de faire progresser les recettes notamment par la croissance des produits de services (locations de salles, droits de voirie, stationnement, études, cantine, centre de loisirs, etc.) et maîtriser les dépenses de fonctionnement sur les chapitres charges générales et de personnel.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal (1 797 500,00 €) l'entretien et les consommations énergétiques des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (1 735 429,00 €) les autres charges de gestion courante (202 470,79 €) et les charges financières (64 000 €).

Les charges de personnel représentent 45.49 % des dépenses réelles de fonctionnement de la ville qui s'élève à 3 951 199,79 €.

2/ Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centres de loisirs, portage de repas...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 4 470 315, 97 euros avec un résultat de l'année 2025 reporté de 1 057 032, 93 euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux :

Le conseil municipal du jeudi 2 avril a augmenté de 2 points les taux soit 34.62 % pour le taux de la taxe du foncier bâti et 58.31 % pour le taux de la taxe du foncier non bâti et 16.58 % pour le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS).

Le produit fiscal attendu est de 1 854 604 € auquel s'ajoute 2 875 € (majoration 30 % THRS) et 461 696 € (Coefficient correcteur) le montant des ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2026 soit 464 571 €.

Le Produit fiscal sera égal à 2 319 175 euros.

- Les dotations versées par l'État :

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 560 528 euros toutes confondues tenant compte de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le temps méridien depuis le 1^{er} janvier 2023 et de la subvention de l'État pour la réparation des dégâts de la tornade du 20 octobre 2025.

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

- Restauration scolaire
- Étude
- Centre de loisirs
- Portage de repas

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Résultat de l'investissement pour l'année 2025

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés n-1	2 018 036, 41 €	
Opération de clôture	3 428 185, 99 €	4 072 165, 12 €
TOTAUX	5 446 222, 40 €	4 072 165, 12 €
Résultat de clôture	1 374 057, 28 €	

B) Analyse

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Crédits proposés
PARTIE DEPENSES		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	176 000,00
20	Immobilisations incorporelles	27 016,00
45	Opérations pour compte de tiers	24 849,32
21	Immobilisations corporelles	369 633,06
23	Immobilisations en cours	1 244 467,78
	Opération d'équipements	2 075 770,67
041	Opérations patrimoniales	49 290,31
001	Solde d'exécution reporté	1 374 057,28
	TOTAL	5 341 084,42
PARTIE RECETTES		
10	Dotations, fonds divers et réserves	460 000,00
1068	Excédent de fonct capitalisés	0,00
13	Subventions d'investissement	2 758 548,61
138	Groupement de collectivités	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 520 840,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 440,00
45	Op pour compte de tiers	24 849,32
23	Immobilisations en cours	0,00
021	Virement de la sect de fonct	509 879,87
040	Op ordre transfert entre sections	9 236,31
041	Opérations patrimoniales	49 290,31
001	Solde d'exécution reporté	
	TOTAL	5 341 084,42

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'arbres, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de réalisation, le remboursement du capital des emprunts, et le report du déficit d'investissement de 1 374 057, 28 €.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (2 758 548.61 €), le FCTVA (460 000 €), et le virement de la section de fonctionnement s'élevant à 509 879.87 €.

Notre budget, tout en étant ambitieux pour répondre aux investissements programmés et structurels pour la commune, nous permet tout de même de rester à un niveau d'investissement représentatif pour l'année en cours.

Hormis les dépenses courantes de l'entretien de la commune, et les projets objets d'autorisation de programmes comme les rénovations des anciennes écuries, de l'ancienne mairie et la création de la maison de santé et de parkings nous avons opté pour les dépenses d'équipement suivantes :

- **Urbanisme & grands projets**
 - Maison de santé (avril 2026)
 - Anciennes écuries
 - Ancienne mairie (septembre 2026)
 - Solde de la géothermie sur nos trois grands projets
 - Travaux suite aux dégâts causés par la tornade
- **Sécurité & Transport**
 - Remplacement de l'éclairage public (LEDS)
 - Bornes incendie
- **Jardins & Services techniques**
 - Aménagement des nouveaux services techniques et espaces verts (réhabilitation d'un ancien pavillon et aménagement des bureaux, pose de la fibre, vestiaires, lieu de repas ...).

C) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Projets du CAR (Solde de la Restauration de l'ancienne Mairie, Rénovation des Anciennes Écuries en AP/CP)

N°AP	Programme	MONTANT GLOBAL AP € HT	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL CP
202201	Restauration de l'ancienne mairie en gîtes de randonnée	825 000,00 €	11 487,61 €	23 976,94 €	224 012,10 €	269 080,77 €	296 442,58 €	- €	825 000,00 €
202202	Restauration des anciennes écuries à destination de l'ouverture d'un restaurant, de salles municipales	2 040 000,00 €	76 052,94 €	17 518,67 €	114 848,09 €	87 524,82 €	533 349,21 €	1 210 706,27 €	2 040 000,00 €

- Solde de la construction de la Maison de santé et des parkings aérien et souterrain en AP/CP

N°AP	Programme	MONTANT GLOBAL AP € HT	MONTANT GLOBAL AP € TTC	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
202301	PARKING	1 335 000,00 €	1 602 000,00 €	62 084,50 €	220 497,11 €	588 213,73 €	731 204,66 €	1 602 000,00 €
202301	MAISON DESANTE	2 575 000,00 €	3 090 000,00 €	100 440,38 €	779 169,45 €	1 695 615,95 €	514 774,22 €	3 090 000,00 €
202301	TOTAL	3 910 000,00 €	4 692 000,00 €	162 524,88 €	999 666,56 €	2 283 829,68 €	1 245 978,88 €	4 692 000,00 €

- Aménagement du nouveau Centre Technique Municipal
- Solde de la géothermie sur nos trois grands projets
- Remise en état des différents bâtiments de la commune suite aux dégâts causés par la tornade du lundi 20 octobre 2025

D) Les subventions d'investissements prévues :

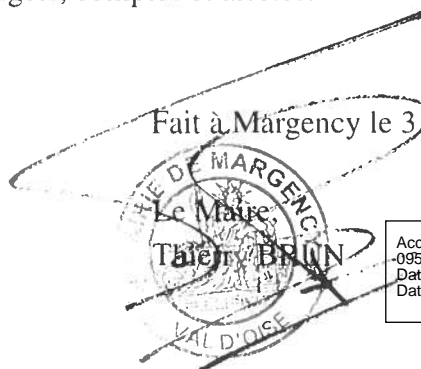
- de l'État : solde DSIL 2022 Maison de Santé et Parkings aérien et souterrain, DETR 2023 et DSIL 2023 pour la rénovation de l'Ancienne Mairie et Rénovation Anciennes Écuries, Fonds Vert pour l'ancienne Mairie et rénovation des Anciennes Écuries. Et Fonds Vert (2025) Géothermie des 3 grands projets, solde DSIL exceptionnelle 2025 (tornade école élémentaire)
- de la Région : le solde de subvention pour la rénovation de l'Ancienne Mairie (CAR) et une partie de subvention pour la Rénovation des Anciennes Écuries (CAR) et solde de la Maison de Santé, fond d'urgence tornade,
- du Département : Une partie de subvention pour la Rénovation des Anciennes Écuries (CAR), solde de subvention pour la Maison de Santé, Parkings aérien et souterrain, solde pour la rénovation de l'Ancienne Mairie (CAR), subvention exceptionnelle tornade,
- Autres : Fond de concours CAPV : Centre Technique Municipal et Salle des fêtes
: SIGEIF/ADEME Géothermie Ancienne Mairie et Anciennes Écuries, Plan d'aide transition énergétique

E) Emprunt à long terme :

Après avoir contracté deux emprunts s'élevant à 1 979 160 euros nous aurons à contracter un nouvel emprunt de 1 520 840 euros afin de pouvoir finir nos grands projets.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Margency le 3 Avril 2026



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20260403-NOTEBREVE2026-AU
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026